

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'armement

**Décision n° 2162 du 16 octobre 2015 portant promotion de sous-officiers de réserve  
de la gendarmerie de l'armement**

NOR : INTJ1517892S

Le commandant de la gendarmerie de l'armement,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 2161 du 16 octobre 2015 (NOR : INTJ1517891S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie*

Le gendarme de réserve dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef de réserve le 1<sup>er</sup> décembre 2015 :

**Montanuy, Grégory**

Nigend : 227 458

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 octobre 2015.

*Le colonel, commandant  
la gendarmerie de l'armement,  
J.-L. PAYRARD*